

**Bureau Syndical reconvoqué du  
20 décembre 2023**

**DELIBERATION N° 2023 12 098  
Autorisation de signature du marché d'entretien et de réparation des ponts  
bascules**

Nombre de membres 27			Le quorum n'ayant pas été atteint lors de sa séance du quatorze décembre deux mille vingt-trois, une nouvelle convocation du bureau syndical a été faite le quinze décembre deux mille vingt-trois en vertu de l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'an deux mille vingt-trois, le vingt décembre, à treize heures, le Bureau Syndical s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Don-Georges GIANNI, Président de séance. Monsieur Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. S'agissant d'une re convocation, le Bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
26	2	2	
<b>Présents :</b> GIANNI Don-Georges et POLI Xavier.			
<b>Pouvoirs :</b>			
<b>Absents :</b> FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, MARCHETTI François-Marie, MICHELETTI Vincent, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIFFON Jean-Baptiste, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne, LACOMBE Xavier, NEGRONI Jérôme, SAVELLI Pierre, POZZO DI BORGIO Louis, BRUZI Benoît, , BONARDI Jean-Paul, MARCANGELI Laurent, LEONARDI Jean-Charles, PELLEGRINI Leslie, VIVONI Ange-Pierre, CICCADA Vincent, GRAZIANI Frédéric, MAURIZI Pancrace et GUIDONI Pierre.			
Certifié exécutoire,  après transmission en Préfecture le : 27/12/2023 et de la publication de l'acte le: 27/12/2023			
			 <p>Pour le Président, par délégation, Le Directeur Général Adjoint Vincent ANDREI</p>

Le Président expose,

Cette consultation a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert européen avec une date limite de remise des offres fixée au 27 octobre 2023.

Il s'agit marché alloti en 2 lots sans minimum avec les maximum annuels suivants :

- Lot 1 Vérification annuelle et réparation des ponts bascule de marque precia molem, bornes de pesée et des barrières associées au pont 120 000 € HT / an
- Lot 2 Vérification annuelle et réparation des ponts bascule de marque Arpèges, Bilanciai, microméga, bornes de pesée et des barrières associées au pont : 120 000 € HT/ an

Il est conclu pour une durée d'un an reconductible 3 fois tacitement.

La CAO du 14 décembre 2023 a analysé les offres déposées en faisant application des critères suivants pour tous les lots :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	80
2-Valeur technique (critère analysé sur la base du mémoire justificatif fourni par les candidats)	20
2.1-Méthodologie appliquée à l'opération ou prestations	10.0
2.2- Moyens techniques du candidat pour l'exécution des prestations	10.0

Il a été demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser le Président du Syvadec ou son représentant à signer les pièces contractuelles de chaque lot du marché avec les candidats ayant déposé l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir :

- pour le lot n°1, la SARL Mat pro SAV,
- pour le lot n°2, l'entreprise AB Pesage Metrologie.

**Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré :**

Vu les articles L.5111-1-1et L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°2020-12-098 du 16 décembre 2020 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Vu la délibération n°2022-05-025 du 20 mai 2022 portant élection de la commission d'appels d'offres,

Considérant l'avis émis par la commission d'appel d'offres du 14 décembre 2023,

Considérant l'intérêt pour le SYVADEC de conclure ce marché,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. Don-Georges GIANNI, Président,

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20231220-2023-12-098-DE  
Date de télétransmission : 27/12/2023  
Date de réception préfecture : 27/12/2023

**A l'unanimité :**

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise le Président du SYVADEC ou son représentant à signer les pièces contractuelles de chaque lot du marché avec les candidats ayant déposé l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir :
  - pour le lot 1, la SARL Mat pro SAV,
  - pour le lot n°2, l'entreprise AB Pesage Metrologie,
- Autorise le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires votés.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut être contestée devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20231220-2023-12-098-DE  
Date de télétransmission : 27/12/2023  
Date de dépôt en préfecture : 27/12/2023